

DELIBERATION DU BUREAU
2019 n°35

URBANISME / HABITAT

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

Excuses: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

BU2019-35 – POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT (8.5) - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH).

Il s'agit de solliciter des demandes de subventions auprès de partenaires financiers pour l'élaboration de l'étude pré-opérationnelle OPAH.

L'OPAH de la CC2T, dispositif d'aides aux particuliers dans le cadre de travaux sur leur logement, s'achève le 29 septembre 2020, après 5 ans d'existence réglementaire.

Afin d'engager une nouvelle opération et de l'optimiser sur le territoire, il est nécessaire de réaliser une étude pré-opérationnelle.

Il s'agit d'une étude de diagnostic et de programmation d'aides liées, entre autres, à des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation face à la perte d'autonomie, de copropriétés dégradées et de résorption de la vacance.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle OPAH se décompose comme suit :

Plan de financement prévisionnel (€ ; HT)

Co-financeurs	Montant Subvention sollicitée (€ ; HT)	% subvention sur montant global
ANAH	25 000	50.00
CD 54 Contrat Territoires Solidaires	15 000	30.00
Total subventions	40 000	80.00
Autofinancement	10 000	20.00
TOTAL	50 000	100.00

En conséquence, le Président invite le Bureau à :

- **Solliciter les co-financeurs que sont l'ANAH et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle selon les modalités mentionnées ci-dessus,**
- **Signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2019

Application agréée E-legalite.com